



Concours Distance - Règlement

Edition 2018 - valable du 01.10.2017 au 30.09.2018

Article 1.1 Généralités

Article 1.2 Types de vols

Article 1.3 Nombre de vols

Article 2.1 Valider un vol

Article 2.2 Annonce préalable

Article 2.3 Responsable du Concours Distance

Article 3.1 Classements

Article 3.2 Prix

Article 3.3 Modifications du règlement

Annexe 1 Responsable du Concours Distance

Article 1.1 Généralités

al.1. Le Concours Distance est ouvert à tous les pilotes brevetés membres du Delta Parapente Club Albatros Neuchâtel. Il consiste à parcourir la plus grande distance possible, sans atterrissage et décollage intermédiaire.

al.2. Les pilotes peuvent déclarer autant de vols qu'ils le désirent, mais seuls les trois meilleurs vols de chacun seront pris en compte pour le classement.

al.3. Les vols peuvent être effectués soit en parapente, soit en delta, soit en aile rigide (planeurs de pente, décollables et posables à pied).

al.4. Les vols pris en compte doivent au moins avoir un point de référence (décollage, atterrissage, virage) dans le canton de Neuchâtel.

al.5. La période de validité des vols est basée sur la XCONTEST et court du 1 octobre 2017 au 30 septembre 2018.

al.6. Dans un souci de simplicité et de convivialité, tous les vols déclarés doivent s'effectuer avec un système GPS embarqué enregistrant la trace dans un format de fichier compatible avec XCONTEST. Les vols déclarés doivent faire au minimum 15 km, que ce soit en distance libre, parcours brisés ou en triangle FAI.

al.7. Les pilotes participent au Concours Distance sous leur entière responsabilité. Ni le comité, ni l'un de ses membres, ni le responsable du Concours Distance ne pourront être tenus pour responsables en cas d'incident.

Article 2.1 Types de vols

al.1. Pour tous les vols, la distance minimale de vol prise en compte est de 15 kilomètres. Dans un but d'unification, et malgré des performances différentes, cette distance minimale est identique quelle que soit la classe d'aile utilisée.

al.2. Les vols possibles sont ceux du règlement XCONTEST, à savoir parcours libre, triangle plat ou triangle FAI. Se référer au règlement du site www.xcontest.org/world/fr/reglement/ (en anglais)

Article 3.1 Nombre de vols

al.1. Chaque pilote peut déclarer autant de vols qu'il le désire, sachant que seuls ses trois meilleurs vols seront pris en compte pour le classement.

al.2. Les vols déclarés pour le Concours Distance ne peuvent l'être pour le Challenge Balises et inversement.

Article 2.1 Valider un vol

al.1. Chaque vol réalisé pour le Concours Distance doit obligatoirement être déclaré via le site web du Club Albatros, page Concours Distance, à l'aide du formulaire en ligne présent sur la page. Aucun autre moyen ne sera pris en considération. Les vols doivent être déclarés dans un délai de 7 jours maximum, au-delà, il ne sera plus pris en compte. La date d'envoi du fichier et la date de la trace du vol font référence.

al.2. Tous les champs du formulaire doivent être rempli, le fichier IGC ou KLM joint, ainsi que les éventuelles photos prises par le pilote. Le minimum étant le lien XCONTEST du vol déclaré sur ce dernier, sans ce lien le vol ne sera pas pris en compte.

al.3. Dans tous les cas, le pilote participants au Concours Distance du Club Albatros DOIT être enregistré sur le site XCONTEST. Le lien est disponible sur le site web du Club à la page Concours Distance.

Article 2.2 Annonce préalable

al.1. Les pilotes prévoyant leur vol à l'avance en fonction des conditions météo seront récompensés par un coefficient supplémentaire, points XCONTEST x 1.5.

al.2. Marche à suivre : Annoncer son intention de vol (départ, type de vol, arrivée) dès 3 jours avant le jour du vol jusqu'au jour même du vol à 09h00 par e-mail à distance@clubalbatros.ch. L'horloge du serveur clubalbatros.ch constitue la référence horaire. Dans les 24 heures suivant le vol, l'annoncer de la même manière qu'un vol non préparé.

Article 2.3 Responsable du Concours Distance

al.1. Le responsable est nommé d'année en année par le comité.

al.2. Il reçoit les annonces, vérifie le vol annoncé sur XCONTEST et publie le résultat sur le site web, à la page Concours Distance. Les points sont ceux annoncés par XCONTEST, majoré si nécessaire du coefficient d'annonce préalable.

al.3. Il tient à jour le classement durant la période de concours et en communique au fur et à mesure les modifications sur le site internet du club et périodiquement dans le journal du club.

al.4. Le responsable peut participer au Concours Distance, pour autant qu'il fasse valider ses vols par un membre du comité DPCAN.

Article 3.1 Classements

al.1. Les classements se font selon le total des points des trois meilleurs vols de chaque pilote, selon les points XCONTEST (majoré ou non selon nécessité).

al.2. Les catégories de classement sont : parapente, aile delta, aile rigide. Ces classements sont régulièrement mis à jour, et établis sur la période prise en compte pour le concours, selon Article 1.1 al.5.

al.3. Le contrôleur établit chaque mois le classement courant, selon le total des trois meilleurs vols de chaque pilote.

al.4. En cas d'égalité, les pilotes seront départagés selon les critères suivants : 1.Plus grand nombre de vols déclarés.
2. Plus grande vitesse moyenne sur les trois meilleurs vols

al.5. Le classement final est établi à la fin de la période du concours en cours.

Article 3.2 Prix

al.1. Il sera demandé une participation au club et aux commerçants locaux afin de mettre à disposition des prix matériels.

al.2. Les prix ne seront pas attribués selon les rangs : le classement déterminera l'ordre dans lequel les lauréats pourront choisir leur prix.

Article 3.3 Modifications du règlement

al.1. Aucune modification ne peut être apportée au règlement en cours de saison.

al.2. Toute proposition de modification est à suggérer au responsable du Concours Distance ou à un membre du comité.

al.3. Chaque début d'année, une commission réunissant le responsable du Concours Distance et du Challenge Balises, les vainqueurs respectifs et un membre du comité examine ces propositions et modifie le règlement en conséquence, le cas échéant.

al.4. La version du règlement faisant foi est la version imprimée et signée par deux membres de la commission annuelle, déposée chez le président du DPCAN.

Annexe 1. Responsable du Concours Distance

Saison 2018

Adresse e-mail du Concours Distance :

distance@clubalbatros.ch

Responsable du Concours Distance 2018 :

Gilles Botteron
2024 St-Aubin-Sauges
078 630 85 68

Validation du règlement de la saison 2018

Le président
Norbert Jaquet

Le responsable
Gilles Botteron